

Inscription aux cours et aux examens de la Faculté des lettres
Information destinée aux étudiants
Semestres de printemps et d'automne 2016

Principes¹

- L'étudiant-e qui souhaite suivre un cours ou un séminaire en Faculté des lettres doit s'inscrire à l'unité d'enseignement correspondante via le portail GESTENSweb ; cette disposition s'applique également aux autres formes d'enseignements dispensées en Faculté des lettres
- L'étudiant-e qui souhaite se présenter à un examen doit s'y inscrire via GESTENSweb
- Un examen ayant donné lieu à une décision d'échec peut être répété 2 fois (3 tentatives au total)
- L'examen doit être réussi dans un délai de 4 sessions suivant l'inscription au cours ou au séminaire, sous peine d'échec définitif à l'unité d'enseignement concernée
- Une absence à un examen pour lequel l'étudiant-e s'est inscrit-e est considérée comme un échec, sous réserve des cas de force majeure

Délais

Semestre de printemps 2016

Inscription aux cours	15.02.16 – 11.03.16
Annulation de l'inscription aux cours	15.02.16 – 08.04.16
(uniquement pour les inscriptions au semestre de printemps 2016)	
Inscription aux examens de la session d'été 2016	15.02.16 – 08.04.16
Inscription aux examens de la session d'automne 2016.....	20.06.16 – 22.07.16

Semestre d'automne 2016

Inscription aux cours	12.09.16 – 14.10.16
Annulation de l'inscription aux cours	12.09.16 – 11.11.16
(uniquement pour les inscriptions au semestre d'automne 2016)	
Inscription aux examens de la session de printemps 2017.....	12.09.16 – 11.11.16

Réserves

- Les délais pour la reddition de travaux de séminaire peuvent faire l'objet de dispositions spécifiques propres aux domaines d'études
- Les dispositions concernant les stages et les travaux pratiques sont réservées

¹ Cf. Directives du 23 avril 2009 concernant l'évaluation des prestations d'études, l'attribution des crédits ECTS et la validation des modules à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg (Suisse)